



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 11 mars 2025** à compter de **18 h**, procédant suivant convocation du maire, monsieur Frédéric Galantai.

À laquelle sont présents :

Monsieur Frédéric Galantai, maire
Monsieur Vincent Noël, conseiller
Monsieur Patrick Dion, conseiller
Madame Karine Laroche, conseillère
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère
Madame Sylvie Major, conseillère
Madame Julie Simoneau, conseillère
Madame Paule Fontaine, conseillère
Monsieur Denis Girard, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Frédéric Galantai.

Sont également présentes :

Madame Nathalie Leclaire, directrice générale
Maître Karine Patton, greffière

ORDRE DU JOUR

1. Période de questions
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Participation au programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec
4. Période d'intervention des membres du conseil
5. Période de questions
6. Levée de la séance

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

Aucune question n'est posée.

2025-03-042

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Karine Laroche
APPUYÉ DE : madame Sylvie Major
et résolu unanimement :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2025-03-043

PARTICIPATION AU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE D'HYDRO-QUÉBEC

ATTENDU que la Ville de La Prairie est admissible au Programme de mise en valeur intégrée en raison de la réalisation par Hydro-Québec du projet d'agrandissement du poste Hertel à La Prairie;

ATTENDU que la Ville de La Prairie s'est vu allouer par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 343 800 \$;

ATTENDU que la Ville de La Prairie a été informée par Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle tenue le 16 décembre 2024, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée;

ATTENDU que la Ville de La Prairie désire participer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée pour réaliser des initiatives qui relèvent de l'un des domaines d'activités admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme;

ATTENDU que la Ville de La Prairie s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine

APPUYÉ DE : madame Julie Simoneau

et résolu unanimement :

QUE la Ville de La Prairie participe au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec.

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, une convention avec Hydro-Québec à cet effet.

DE DEMANDER à Hydro-Québec de lui verser la somme allouée.

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du Conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

2025-03-044

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 03

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Vincent Noël

APPUYÉ DE : monsieur Patrick Dion

et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

M. Frédéric Galantai, maire

Me Karine Patton, greffière